

# CHALLENGE INTER DEPARTEMENTAL

## Poitou Charentes

### REGLEMENT SAISON 2020-2021

Les Comités Départementaux de l'Ex Poitou Charentes ont décidé de s'associer pour organiser le Challenge Poitou Charentes. Chaque année l'organisateur sera un comité départemental différent. Pour cette année ce sera le CD79. Cette compétition se déroulera sur 4 journées, une dans chaque département.

Art. 1 Cette compétition est organisée par le CD 79 pour cette saison. Elle est limitée aux 20 premières équipes inscrites, se déroulera le samedi et le dimanche pour la 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> journée et un seul tour le dimanche pour les 2 autres journées, elle est ouverte exclusivement aux licenciés(es) des clubs des Départements 16-17-79 et 86.

Les équipes doivent être constituées par des licenciés(es) du même club ou des différents clubs du même département.

Conformément au Règlement fédéral, un joueur ayant joué dans une équipe ne pourra pas jouer dans une autre équipe pour les journées suivantes.

- Samedi 19 et Dimanche 20 septembre 2020	à	LA ROCHELLE
- Samedi 9 et Dimanche 10 janvier 2021	à	CHAURAY
- Dimanche 7 mars 2021	à	FONTAINE LE COMTE
- Dimanche 27 juin 2021	à	ANGOULEME

Art. 2 L'épreuve est homologuée en tournoi, en conséquence les joueurs(ses) doivent être en règle avec la FFBSQ-CNB Bowling et se conformer à la réglementation habituelle des tournois (maillot de bowling, ne consommer ni tabac ni boissons alcoolisées pendant le temps de jeu, etc....).

Art. 3 Le challenge se joue en équipe de 4 joueurs(es), formant au départ deux doublettes. Chaque doublette effectue 6 lignes puis 3 lignes en quadrette. Les doublettes se constituent librement. Le classement quadrette est fait sur 36 parties.

Art. 4 Toute équipe inscrite devra régler son engagement (compris le prix des parties soit 152 €) même en cas de forfait.

Art. 5 Le challenge se joue avec handicap (70%). Le handicap, par joueur, est lu dans la colonne H du dernier listing en cours de validité.

Art. 6 Classement : individuels (dame et homme) avec handicap sur 9 parties, doublettes handicap sur 12 parties, quadrettes handicap sur 36 parties. L'équipe quadrette classée 1<sup>ère</sup> à chaque tour marque 25 points, la 2<sup>ème</sup> 21 pts, la 3<sup>ème</sup> 19 pts, la 4<sup>ème</sup> 17 pts, la 5<sup>ème</sup> 16 pts, la 6<sup>ème</sup> 15 pts, la 7<sup>ème</sup> 14 pts, la 8<sup>ème</sup> 13 pts, etc...(en cas d'égalité à tous les niveaux de la

compétition, les égalités seront départagées par la dernière ligne jouée, au bénéfice du score le plus élevé handicap compris.

Le trophée, confié pour une saison au vainqueur, sera remis en jeu chaque année.

Art. 7 En partenariat avec le centre de bowling, Le comité Départemental organisateur se chargera des différents classements à chaque tour.

La centralisation des résultats est faite par le Comité Départemental organisateur qui se charge de les transmettre pour homologation.

Art. 8 Tout point non prévu au règlement est du ressort du Comité Départemental. Les litiges survenant durant la compétition seront tranchés par le délégué du Comité Départemental.

**ENGAGEMENT : 152 € par équipe à régler par chèque à l'ordre de CD79 au plus tard le jour de la compétition.** ( 1 seul chèque par équipe)

Vous pouvez envoyer votre règlement par courrier une semaine avant la compétition à :

**Mme Chantal JACOB  
66 Impasse de la Pierrière  
79230 AIFFRES**

**(il n'y a pas de règlement en espèces ni par carte bancaire directement à l'établissement).**

**HORAIRES :** Priorité aux équipes se déplaçant.

**Horaires des poules.**

Samedi : Doublettes **10h00** - reconditionnement - quadrettes à **13h45**

Dimanche : Doublettes **9h00 et 11h30** - reconditionnement - quadrettes à **14h45**

Résultats et dotation 17h

**PRESENCE OBLIGATOIRE 20 MINUTES AVANT CES HORAIRES**

**DOTATION :** En bons d'achat pour du matériel ou des parties d'entraînement valables dans les centres du Poitou Charentes (DEPT 16-17-79-86) adhérant à ce projet ou pour l'engagement au challenge INTER DEPARTEMENTAL Poitou Charentes (jusqu'au 31 Décembre 2021)

**REPARTITION DES RECOMPENSES pour 20 équipes**

QUADRETTES DOUBLETES

INDIVIDUELS handicap

1ère équipe 140,00 €

2ème équipe 100,00 €

3ème équipe 80,00 €

4ème équipe 60,00 €

5ème équipe 40,00 €

1ère équipe 60,00 €

2ème équipe 40,00 €

3ème équipe 30,00 €

4ème équipe 20,00 €

1ère dame 25,00 €

1er homme 25,00 €

### **BILAN FINANCIER par journée**

#### **RECETTES**

Engagement : 80 joueurs x 38 € = 3040 €

Subvention CD79 37.60 €

**TOTAL 3077.60 €**

#### **DEPENSES**

Frais de partie : 720 X 3,25 = 2340.00 €

Homologation : 720 X 0,08 = 57.60 €

Dotation 620.00 €

Arbitrage 60.00 €

**TOTAL 3077.60 €**